



## **Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE): Révision totale de la partie conceptuelle**

Arrêté du 21 juin 2023

---

*Le Conseil fédéral suisse  
décide:*

Sur la base du rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) du 10 mai 2023, la partie conceptuelle révisée du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE)<sup>1</sup> est approuvée.

21 juin 2023

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Alain Berset  
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

<sup>1</sup> La partie conceptuelle du plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) est publiée dans la FF uniquement sous forme de renvoi. Elle peut être consultée à l'adresse suivante: <https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2023/1562> > Informations générales > Étendue de la publication > Publication sous la forme d'un renvoi. La partie conceptuelle et le rapport explicatif peuvent être consultés sur le site de l'OFEN à l'adresse suivante: [www.bfe.admin.ch/psefr](http://www.bfe.admin.ch/psefr) > Documents > Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) > PSE Partie conceptuelle.

